

La compensation par les aides techniques permet-elle de limiter la perte d'autonomie ?

Code projet : COMPENS

Equipe : Maude Espagnacq, Clément Nestrigue, Sylvain Pichetti (Irdes)

Période de réalisation : 2019

Contexte et objectifs

Les enquêtes sur le handicap ou la dépendance permettent d'étudier, parmi les personnes qui ont des limitations fonctionnelles, celles qui réduisent leurs difficultés dans les activités du quotidien en ayant recours à de la compensation par l'intermédiaire d'aides techniques ou d'aménagements spécifiques dans leur logement. En effet, si le recours à l'aide humaine est largement étudié, celui de l'usage des aides techniques et des aménagements du logement l'est moins. Le taux de recours a été estimé (Bérardier, Espagnacq), mais l'impact de cette compensation pour limiter la perte d'autonomie (c'est-à-dire le recours à l'aide humaine) a peu été pris en compte.

Certaines aides semblent avoir fait l'objet d'une diffusion plus large ces dernières années, notamment les aides auditives. Il est également possible d'étudier les facteurs explicatifs du recours à ces aides et du rôle de ces dernières dans la limitation de la dépendance.

Le premier objectif associé à ce projet est de mesurer le recours aux aides techniques et aménagements. Le deuxième objectif est d'étudier les déterminants socio-économiques du recours à ces aides.

Méthodologie

Ce projet est réalisé à partir de l'enquête Care représentative de la population âgée de plus de 60 ans résidant en France métropolitaine, conduite conjointement par la Drees et l'Insee et appariée avec le Sniiram.

Avec l'enquête Care, il va donc être possible d'étudier l'évolution du recours à l'aide technique en 10 ans, par rapport à l'enquête Handicap-santé - volet ménages (HSM), voire 20 ans si on prend en compte l'enquête Handicaps-incapacités-dépendance (HID).